



Ville de Dreux

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 13 OCTOBRE 2023

Délibération N°60/2023

**Budget primitif
Budget annexe – Service Aide A Domicile**



712

Rapporteur : Mounir CHAKKAR

Nombre de membres en exercice	17
Nombre de présents	9
Nombre de pouvoirs	2
Nombre de votants	11

L'an deux mille vingt-trois, le treize octobre à 17 h 30, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqués le quatre octobre 2023, se sont réunis Salle des commissions à Dreux, sous la présidence de Monsieur Mounir CHAKKAR

Étaient présents :

Mounir CHAKKAR, Silvia COUSIN, Valérie VERDIER DAUTREME, Nadine CHOLIN, Régine-Françoise MAILLET, Marie-Christine RUTKOWSKI, Nadine TOUTAIN, Jacques DAUTREME, Philippe VISERY.

Étaient excusés :

Pierre-Frédéric BILLET donne pouvoir à Mounir CHAKKAR, Yucel KISA, Christine PICARD, Caroline VABRE, Sophie WILLEMIN, Carine GENTIL, Isabelle ANTORE donne pouvoir à Nadine CHOLIN, Frédéric GASSE.

Le quorum étant atteint, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Cécile CABRITA, Directrice du CCAS

La collectivité s'est engagée depuis de nombreuses années à soutenir le maintien à domicile des personnes âgées en perte d'Autonomie. Avec le vieillissement de la population et l'augmentation de la durée de vie les enjeux sont multiples et nos services doivent toujours s'adapter pour mieux répondre aux besoins croissants des habitants en perte d'autonomie.

Le service d'aide à domicile du CCAS comme l'ensemble du secteur fait face, encore plus à l'issue de la période de la crise sanitaire, à une volatilité des personnels qui peinent à s'investir dans ce métier. Les contraintes, sont souvent mal appréhendées par les candidats et nous avons bien du mal à les maintenir dans le poste. Sans compter les effets de la pénibilité du travail qui accentuent les arrêts longue maladie ou demandes de reclassement.

En 2023, grâce au Défi emploi, le service a mené une réflexion sur ses modalités tant de recrutement que d'intégration et de parcours professionnel.

C'est dans cet esprit, que le service a soumis un dossier dans le cadre de l'appel à projet de la dotation complémentaire des SAAD portant sur des mesures visant à améliorer le service rendu aux usagers et améliorer les conditions de travail des équipes.

Le Conseil départemental a émis un avis favorable pour 10 des 11 actions que nous avons proposées, représentant une dotation annuelle de 93 013 € qui fera l'objet d'une Convention Pluriannuelle d'Objectifs et de Moyens pour une durée de 5 ans à compter d'octobre 2023 (soit au total une dotation de 447 613€).

Concernant l'activité :

Le service rencontre depuis 2 ans des difficultés majeures de recrutement pénalisant le développement de l'activité. Les mesures mises en œuvre dans le cadre du Défi Emploi fin 2022 et début 2023 ont permis le recrutement de 3 agents qualifiés.

Le service poursuit son engagement à innover dans l'intégration et les modalités de recrutement pour s'adapter aux candidats.

Il est proposé une activité à 33 500h (35 000h en 2023) considérant les actions mises en place dans le cadre de la dotation complémentaire visant à améliorer les conditions de travail et stabiliser les recrutements par une démarche d'intégration/formation des nouveaux agents.

S'agissant des charges :

Sur le groupe 1 : Dépenses afférentes à l'exploitation courante

Diminution des dépenses des équipements de protection individuelle -8,4%

Sur le groupe 2 : Dépenses de personnel

Ce groupe représente 91% du budget total du service.

Le montant de la dotation complémentaire concernant les dépenses de personnel a été intégré au groupe 2 pour un montant de 63 961€ pour les actions mobilisant des personnels dans le cadre de l'activité.

Sans tenir compte de cette dépense qui est compensée en recettes par le versement de la subvention du conseil départemental, les charges de personnel augmentent de 2.12%.

Cela s'explique par le changement de l'affectation des postes administratifs (intégré dans la rémunération des personnels non médicaux compte 641). En effet, à la suite de la création du poste de chef de service du Pôle personnes Agées et au départ en retraite d'un des agents chargé des plannings, il est proposé une répartition plus cohérente afin de refléter les coûts du service.

Conformément aux engagements d'amélioration de la qualité du service, le chef de service du Pôle Personnes Agées du CCAS sera affecté à hauteur de 50% sur le SAAD (clés de répartition sur l'ensemble des services du pôle PA du CCAS, sur le nombre de personnel des services), le poste sera refacturé au SAAD, étant rattaché au budget principal du CCAS.

Le poste de la directrice sera également valorisé à hauteur de 10%.

S'agissant du personnel administratif intervenant au quotidien pour le fonctionnement des interventions et la gestion des équipes, il sera dorénavant affecté au budget annexe du SAAD et se compose de :

- La responsable 1 ETP
- L'assistante planning 1 ETP

Cette affectation tient compte des recommandations de la Chambre Régionale des Comptes sur le budget principal et la nécessité de rendre lisibles les coûts réels de fonctionnement des structures et services et des politiques publiques engagées par la collectivité.

Les charges tiennent compte par ailleurs :

- D'une augmentation de 5 points d'indice prévu au 1^{er} janvier 2024
- Du coût des avancements d'échelon estimés à 2103€
- Du versement d'une indemnité allocation de retour à l'emploi à hauteur de 5173,86€ pour 2024 (versée jusqu'en mai 2024) pour un agent
- Du coût brut chargé du CTI qui n'est compensé que partiellement par le Conseil départemental : le CTI pour 1 ETP représente 4 246.57€ (cout annuel brut chargé) alors que le département ne compense qu'à hauteur de 3 396€/ETP soit un écart de 850.57€ annuel par ETP ou 18 925.11€ pour 22.40 ETP prévus au budget.

CCAS - AIDE À DOMICILE 13600 - Exercice : 2024

III - VOTE DU BUDGET

A - EXPLOITATION -1- DEPENSES
C - cadre normalisé de présentation du budget

Compte	Libellés	Reel N-2 (1)	Budget exécution N-1 (2)	Reconductions (3)	Mesures nouvelles (4)	Total (5)=(3)+(4)	Dépenses autorisées (6)	Budget exécution (7)
Groupe II Dépenses afférentes au personnel								
621	PERSONNEL EXTERIEUR A L'ETABLISSEMENT	45 100,51	52 681,82		43 533,30	43 533,30		43 533,30
622	REMUNERATIONS D'INTERMEDIAIRES ET HONORAIRES	3 010,20	3 400,00		6 400,00	6 400,00		6 400,00
633	IMPOTS, TAXES & VERSEMENTS ASSIMILES SUR REMUNERATION	9 962,43	13 587,98		14 986,95	14 986,95		14 986,95
641	REMUNERATION DU PERSONNEL NON MEDICAL	637 030,57	818 030,17		829 528,51	829 528,51		829 528,51
645	CHARGES DE SECURITE SOCIALE ET DE PREVOYANCE	36 100,50	62 354,27		82 058,59	82 058,59		82 058,59
647	AUTRES CHARGES SOCIALES	35 717,19	3 964,47		3 345,03	3 345,03		3 345,03
648	AUTRES CHARGES DE PERSONNEL		1 000,00		1 300,00	1 300,00		1 300,00
TOTAL	GROUPE II	766 921,40	954 975,72		981 161,38	981 161,38		981 161,38

CCAS - AIDE À DOMICILE 13600 - Exercice : 2024

III - VOTE DU BUDGET

A - EXPLOITATION -1- DEPENSES
C - cadre normalisé de présentation du budget

Comptes	Libellés	Reel N-2 (1)	Budget exécution N-1 (2)	Reconductions (3)	Mesures nouvelles (4)	Total (5)=(3)+(4)	Dépenses autorisées (6)	Budget exécution (7)
Groupe III Dépenses afférentes à la structure								
613	LOCATIONS	29 022,83	29 050,00		29 050,00	29 050,00		29 050,00
6132	LOCATIONS IMMOBILIERES	3 050,00	3 050,00					
61521	BÂTIMENTS PUBLICS	640,00	640,00					
61550	AUTRES MATERIELS ET OUTILLAGES	1 150,00	5 000,00		5 000,00	5 000,00		5 000,00
61561	INFORMATIQUE		7 176,91		7 800,00	7 800,00		7 800,00
61560	AUTRES	920,00	920,00		920,00	920,00		920,00
616	PRIMES D'ASSURANCES	16 506,62	17 060,29		28 600,00	28 600,00		28 600,00
617	ETUDES ET RECHERCHES							
618	DIVERS				5 268,40	5 268,40		5 268,40
623	PUBLICITE, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES		725,00		500,00	500,00		500,00
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	14,94	100,00		100,00	100,00		100,00
654	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE							
650	PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES	1,95			3,00	3,00		3,00
650	CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE							
673	CHARGES EXCEPTIONNELLES							
673	TITRES ANNUALS SUR EXERCICE ANTERIEUR		300,00		300,00	300,00		300,00
6811	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, DEPREC, PROVISIONS							
6817	DOT. AUX AMORT. DES IMMOB INCORP. ET CORPORELLES	300,17	300,16		2 220,53	2 220,53		2 220,53
6817	DOT. AUX DEPR. DES ACTIFS CIRCULANTS	300,00	300,00		300,00	300,00		300,00
TOTAL	GROUPE III	52 978,51	65 521,37		80 061,93	80 061,93		80 061,93
TOTAL GENERAL (GROUPE I + GROUPE II + GROUPE III)								
		841 848,05	1 053 794,25		1 081 684,04	1 081 684,04		1 081 684,04
002	Déficit d'exploitation reporté				20 000,00	20 000,00		20 000,00
005	Amortissements comptables excédentaires affectés							
006	Excédent d'ajustation provisionnel de l'exercice							
	TOTAL EQUILIBRE	841 848,05	1 053 794,25		1 101 684,04	1 101 684,04		1 101 684,04

Sur le groupe 3 : Dépenses afférentes à la structure

Le coût de la location des véhicules de service est pris en charge dans le cadre d'une des actions de la dotation complémentaire, il est donc inscrit en dépense à hauteur de 29 050€.

Enfin, le budget tient compte de l'intégration d'une partie du déficit d'exploitation de 2022 qui sera affecté sur 4 ans pour -20 000€ sur 2024. Le Conseil départemental devra nous notifier cette répartition.

S'agissant des produits

Sur le groupe 1 : Produits de la tarification et assimilés

Il est tenu compte de l'activité à 33 500h sur la base d'un tarif horaire à 26.82€

Le montant de la compensation du CTI versé par le département est estimé à 75 561€ pour 22.40 ETP

Sur le groupe 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation

Intégration au compte 74 « subvention d'exploitation » :

- Du montant total de la dotation complémentaire 93 063€
 - D'une subvention d'équilibre du CCAS pour 20 000€
- A noter que la subvention d'équilibre du CCAS est portée à 20 000€, contre 43 228€ en 2023, afin de couvrir le déficit de l'exercice 2022.
Cette baisse s'explique par la prise en charge de la location de la flotte de véhicules de service dans le cadre de l'octroi de la dotation complémentaire.

Considérant cet exposé et les objectifs du service, je vous propose d'adopter le budget primitif 2024 du budget annexe du Service d'Aide A Domicile comme suit :

CCAS - ADE À DOMICILE 13089 - Exercice : 2024

III - VOTE DU BUDGET

A - EXPLOITATION -1- DEPENSES C - cadre normalisé de présentation du budget

Comptes	Libellés	Reel N-2 (1)	Budget exécutoire N-1 (2)	Reconductions (3)	Mesures nouvelles (4)	Total (5)=(3)+(4)	Dépenses autorisées (6)	Budget exécutoire (7)
Groupe	I. Dépenses afférentes à l'exploitation courante							
606	ACHATS ACHATS NON STOCKÉS DE MATIÈRES ET FOURNITURES	14 499.95	26 797.16		15 683.00	15 683.00		15 683.00
625	AUTRES SERVICES EXTERIEURS DEPLACEMENTS, MISSIONS ET RECEPTIONS	2 958.41			287.73	287.73		287.73
626	FRAIS POSTAUX ET TELECOMMUNICATIONS	4 490.00	4 490.00		4 490.00	4 490.00		4 490.00
TOTAL	GRUPE I	21 948.36	33 287.16		20 460.73	20 460.73		20 460.73

CCAS - ADE À DOMICILE 1368 - Exercice : 2024

III - VOTE DU BUDGET

A - EXPLOITATION -2- RECETTES
C - cadre normalisé de présentation du budget

Comptes	Libellés	Reel N-2 (1)	Budget exécutoire N-1 (2)	Reconductions (3)	Mesures nouvelles (4)	Total (5)=(3)+(4)	Dépenses autorisées (6)	Budget exécutoire (7)
Groupe	I. Produits de la tarification							
733	PRODUITS A LA CHARGE DU DEPARTEMENT (HORS EHPAD)	446 595,24	741 058,50		709 568,00	709 568,00		709 568,00
734	PRODUITS A LA CHARGE DE L'USAGER (HORS EHPAD)	112 969,44	131 844,87		188 912,00	188 912,00		188 912,00
738	PRODUITS A LA CHARGE D'AUTRES FINANCEURS	50 578,98	104 485,68		75 581,00	75 581,00		75 581,00
TOTAL	 GROUPE I	610 143,66	976 389,05		974 061,00	974 061,00		974 061,00

CCAS - ADE À DOMICILE 1369 - Exercice : 2024

III - VOTE DU BUDGET

A - EXPLOITATION -2- RECETTES
C - cadre normalisé de présentation du budget

Comptes	Libellés	Reel N-2 (1)	Budget exécutoire N-1 (2)	Reconductions (3)	Mesures nouvelles (4)	Total (5)=(3)+(4)	Dépenses autorisées (6)	Budget exécutoire (7)
Groupe	II. Autres produits relatifs à l'exploitation							
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION & PARTICIPATIONS	40 848,49	43 228,20		113 013,04	113 013,04		113 013,04
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1,12	3,00					
6419	REMBOURSEMENT SREM. PERSONNEL NON MEDICAL	24 110,88	14 200,00		14 640,00	14 640,00		14 640,00
6456	REMSCHARGES DE SECURITE SOC.ET PREVOYANCE	3 800,00						
TOTAL	 GROUPE II	68 760,49	57 431,20		127 653,04	127 653,04		127 653,04
	TOTAL GENERAL (GROUPE I + GROUPE II + GROUPE III)	678 891,23	1 034 020,25		1 101 684,04	1 101 684,04		1 101 684,04
002	Excédent d'exploitation reporté		19 764,00					
005	Amortissements complets déficitaires affectés							
006	Déficit d'exploitation provisionnel de l'exercice							
	TOTAL EQUILIBRE	678 891,23	1 053 784,25		1 101 684,04	1 101 684,04		1 101 684,04

CCAS - AIDE À DOMICILE 13680 - Exercice : 2024

III - VOTE DU BUDGET

B - INVESTISSEMENT -1- EMPLOIS
C - cadre normalisé de présentation du budget

Comptes	Libellés	Réel N-2	Anticipé ou réel N-1	Exercice N
20	Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé			
21	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		300.16	2 220.53
49	Autres			
	DÉPRÉCIATION DES COMPTES DE TIERS			
TOTAL			300.16	2 220.53
001	Déficit d'investissement reporté			
004	Amortissements comptables excédentaires différés			
003	Excédent prévisionnel d'investissement			
TOTAL GENERAL DES EMPLOIS			300.16	2 220.53

CCAS - AIDE À DOMICILE 13680 - Exercice : 2024

III - VOTE DU BUDGET

B - INVESTISSEMENT -2- RESSOURCES
C - cadre normalisé de présentation du budget

Comptes	Libellés	Réel N-2	Anticipé ou réel N-1	Exercice N
10	Augmentation des fonds propres			
	APPORTS, DOTATIONS ET RESERVES	122.84		
49	Autres			
	DÉPRÉCIATION DES COMPTES DE TIERS	300.00		
26	AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS	300.17	300.16	2 220.53
TOTAL		802.81	300.16	2 220.53
001	Excédent d'investissement reporté			
004	Amortissements comptables excédentaires différés			
007	Déficit prévisionnel d'investissement			
TOTAL GENERAL		802.81	300.16	2 220.53

Tableau des effectifs - Budget Primitif 2024 - Budget Annexe Service d'Aide A Domicile - Annexe 11 (arrêté 22 octobre 2023)

GRADES OU EMPLOIS	A - Temps plein 2023	B - Temps partiel 2023		C - Total 2023		Variation en E.T.P. 2024		Nombre d'E.T.P. total résultant du Budget Exécutoire 2024
	Nombre d'agents	Nombre d'agents	Nombre d'E.T.P.	Nombre d'agents	Nombre d'E.T.P.	Proposé		
						en plus	en moins	
	1	2	3	4 = 1+2	5 = 1+3	6	7	8 = 5+6-7
Direction/Encadrement		2	1 10	2 0 0	1 10 0 00 0 00		0 40	0 70
Administration/Gestion	sous-total	0,00	2,00	1,10	2,00	1,10	0,00	0,70
Services généraux et restauration	sous-total	0,00	0,00	1,73	0,00	1,73	0,27	2,00
Socio-éducatif	sous-total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Agent social			29	26 48	29 0	26 48 0 00	4 08	22 40
Paramédical	sous-total	0,00	29,00	26,48	29,00	26,48	0,00	4,08
Médical	sous-total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total		0,00	31,00	29,31	31,00	29,31	0,27	4,48

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

ENTENDU l'exposé de Mounir CHAKKAR,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

Adopte le Budget primitif 2024 du budget annexe Service Aide A Domicile.

Le registre dûment signé par tous les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télécours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ARRIVE LE :
19 OCT. 2023
SOUS-PREFECTURE DE DREUX



Pour le Président, par délégation de signature
Le Vice-Président du
Centre Communal d'Action Sociale


Mounir CHAKKAR

Document certifié exécutoire

Dépôt à la Sous-Préfecture de Dreux le **19 OCT. 2023**

et affichage le **19 OCT. 2023**

